



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Le Préfet,
Secrétaire général*

Paris, le **18 AVR. 2023**
Réf. : 23-006915-D

Note

à

Monsieur le Président de la quatrième chambre

Objet : Rapport d'observations définitives relatif aux quartiers de reconquête républicaine.

Vous m'avez transmis le 15 mars dernier le rapport d'observations définitives relatif aux quartiers de reconquête républicaine. Plusieurs recommandations appellent des observations de ma part, partagées avec la direction générale de la police nationale.

Recommandation n°2	<i>Organiser des rencontres interdépartementales pour favoriser les échanges de bonnes pratiques de la sécurité du quotidien.</i>
---------------------------	---

La DGPN a déjà initié des actions dans ce domaine, notamment à travers les sessions de formation des délégués à la cohésion police-population (DCPP) au niveau zonal qui favorisent la mise en réseau et les échanges sur les pratiques professionnelles.

Des rencontres interdépartementales sont également organisées entre les centres de loisirs jeunes (CLJ) dans le cadre du dispositif du SNU (service national universel). Enfin, des visioconférences réunissent de manière régulière les référents zonaux du SNU.

Recommandation n°3	<i>Développer une méthode de mesure des résultats dans les quartiers de reconquête républicaine qui prennent en compte l'objectif principal d'amélioration de la satisfaction des habitants.</i>
---------------------------	--

Outre les travaux réalisés par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), qui répondent déjà en partie aux besoins d'analyse du ministère, dans un contexte de montée en charge du bureau des études et statistiques territoriales et sur les relations avec la population (BESTRP), créé au cours de l'été 2021 au sein de ce service, plusieurs outils et moyens permettent de recueillir le niveau global de satisfaction des usagers :

- le registre d'accueil, obligatoire dans tous les commissariats et exploité au niveau local, offre la possibilité aux usagers d'exprimer une appréciation sur leurs attentes vis-à-vis de la police et sur le service rendu ;

- le questionnaire de satisfaction, mis en place de façon ponctuelle ou pérenne par certains services, et susceptible d'être complété par les usagers sur des bornes numériques ou via un QR code ;
- le dispositif "je donne mon avis avec Services Publics +" permet à l'utilisateur de faire part de son expérience (positive ou négative) avec un service public. S'agissant de la police nationale, les avis sont centralisés sur le site internet « moncommissariat.fr », qui délivre une réponse directe ou transfère la demande vers les services compétents si nécessaire ;
- l'enquête nationale sur la qualité du lien entre la population et les forces de sécurité intérieure (EQP 21) réalisée par des chercheurs indépendants du pôle spécialisé en matière d'enquête de l'université Savoie Mont-Blanc auprès d'un panel d'environ 50 000 personnes âgées de plus de 18 ans ;
- le ministère de l'intérieur confie également à deux instituts de sondage la réalisation du baromètre annuel KANTAR – DELOUVRIER sur la satisfaction des Français et des usagers de l'action des forces de police. Cet outil qui couvre un panel plus large et dont les résultats ont vocation à être analysés par le SSMSI pourrait remplacer à terme l'EQP ;
- l'observatoire de la sécurité mis en place en décembre 2022 - dit "sondage Harris" - qui vise à mesurer la manière dont les habitants des 20 départements concentrant la plus grande partie des actes de délinquance perçoivent le niveau de sécurité et son évolution ainsi que la présence des forces de l'ordre sur le plan local. Cet observatoire contribue à la qualité du suivi de la perception de la police de sécurité du quotidien (PSQ) par les populations concernées.

Recommandation n°4	<i>Étudier le rattachement du Lab'PSQ aux deux directions générales et développer ses fonctions de cercle de réflexion et d'incubateur.</i>
---------------------------	---

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle « direction des partenariats de sécurité », des réflexions sont menées sur l'opportunité de rattacher à cette future entité le Lab'PSQ créé en 2019 pour suivre l'application de la PSQ et en favoriser l'évaluation partenariale en poursuivant un triple objectif :

- vérifier l'effectivité du déploiement de la démarche de sécurité quotidienne et en analyser les résultats (fonction d'observatoire) ;
- évaluer et développer les partenariats avec les acteurs de la sécurité (fonction think-tank) ;
- enrichir l'action des forces de sécurité intérieure grâce au regard du monde universitaire, des scientifiques et des chercheurs (fonction d'incubateur).

Par ailleurs, je souhaite apporter des précisions quant à plusieurs constats dressés dans le rapport.

Sur les modalités d'évaluation des résultats de la PSQ dans les QRR (p.6), il me semble nécessaire de préciser que le délai de transmission des données QRR au Lab PSQ en 2021 s'explique notamment par l'expertise de la qualité des données (notamment la géolocalisation effectuée par l'Insee). Ces délais ont toutefois été raccourcis, les données de 2021 ayant été fournies en octobre 2022.

Par ailleurs, lorsque vous indiquez que le ministère de l'intérieur doit coordonner ses différents services parmi lesquels "le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (dont une partie de l'activité doit répondre aux besoins d'analyse du ministère)", je rappelle que le SSMSI répond déjà en partie aux besoins d'analyse du ministère. Par ailleurs, un bureau des études et statistiques territoriales et sur les relations avec la population (BESTRP), dont la montée en charge se poursuit, a été créé au cours de l'été 2021 sur ces problématiques territoriales, au regard des priorités exprimées alors par la DGPN, la DGGN et le cabinet du ministre.

En ce qui concerne les DCP, je partage votre intérêt pour ce dispositif, qui a démontré son efficacité. Il serait intéressant à cet égard, à une échéance à déterminer, d'évaluer l'impact du recours à la réserve opérationnelle de la police nationale sur la montée en puissance des DCP.

Sur la question de la formation et de l'adaptation au poste (p.48), j'informe qu'en pratique, les cadres bénéficient déjà d'une formation initiale sur ce sujet à travers les enseignements dispensés par l'ENSP dans le cadre des interventions suivantes :

- une conférence consacrée à la sécurité du quotidien (conférence DCSP) ;
- une conférence co-animée avec un délégué cohésion police-population (DCPP) sur les relations police population ;
- une conférence consacrée au rôle des élus dans la sécurité intérieure avec l'intervention d'élus locaux et un focus sur le maire et la police municipale ;
- un retour d'expérience de la sécurité du quotidien par un chef de circonscription et un officier ou gradé chef d'unité territorialisée ;
- une table ronde avec un chef de groupe de partenariat opérationnel (GPO) et des acteurs locaux de la sécurité (élus, bailleurs, police municipale) sous la forme d'un exercice pratique et d'une mise en situation relative à l'organisation et la conduite d'un GPO associant un représentant du maire sur des sujets divers (ex: mendicité agressive, problématique de délinquance telle qu'une recrudescence de cambriolages ou des vols à la fausse qualité). Cet exercice vise à aborder les spécificités et outils du partenariat ainsi que les bonnes pratiques, difficultés et contraintes en matière de politique de sécurité.

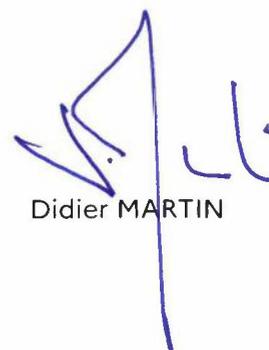
Au titre de la formation continue, l'ENSP proposera en 2023 un stage destiné aux cadres sur les relations avec les partenaires institutionnels de la police nationale, centré sur la doctrine, les principes et les outils de la sécurité du quotidien.

L'objectif sera de renforcer les stratégies d'action et la communication entre l'institution policière et les acteurs locaux en charge de la sécurité d'un territoire, de contribuer à l'amélioration du lien entre la police et les élus locaux, de placer les besoins de sécurité des usagers du service public au cœur de l'action des policiers et de leurs partenaires, de conforter les partenariats en matière de politique de sécurité et développer les bonnes pratiques mises en œuvre.

Il s'agira pour les stagiaires d'acquérir ou d'approfondir les compétences permettant d'analyser une situation, de décider d'une solution, de fixer des objectifs et les mettre en œuvre, d'organiser et piloter l'activité, d'évaluer les résultats, de mettre en place un travail collaboratif et transversal, dans une logique de résolution des problématiques de sécurité d'un territoire, de mobiliser ses partenaires institutionnels, de savoir communiquer et conduire des réunions collégiales, de communiquer sur les résultats obtenus, de définir les axes majeurs de la relation entre la police nationale et les élus locaux et conforter les bonnes pratiques en matière de continuum de sécurité.

Enfin, en ce qui concerne l'enquête VRS, je vous informe que les résultats de la première enquête seront publiés au second semestre 2023 et que le rapport d'enquête thématique de VRS 2022 sur les interactions entre les services de sécurité et la population devrait être publié fin 2023.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.



Didier MARTIN